

#### Division 3P

La partie de la sous-zone gisant au sud de la côte de Terre-Neuve et à l'ouest d'une ligne reliant le cap St. Mary, à Terre-Neuve, au point situé par  $46^{\circ} 00' N.$ ,  $54^{\circ} 30' O.$ , de là plein sud jusqu'à une limite de la sous-zone;

La division 3P est divisée en deux subdivisions :

3Pn – Subdivision nord-ouest – La partie de la division 3P gisant au nord-ouest d'une ligne courant du point situé par  $47^{\circ} 30,7' N.$ ,  $57^{\circ} 43,2' O.$  à Terre-Neuve, approximativement en direction du sud-ouest jusqu'au point situé par  $46^{\circ} 50,7' N.$ ,  $58^{\circ} 49,0' O.$ ;

3Ps – Subdivision sud-est – La partie de la division 3P gisant au sud-est de la ligne définie pour la subdivision 3Pn.

#### 5 a) Sous-zone 4

La partie de la zone de la Convention gisant au nord du parallèle par  $39^{\circ} 00' N.$ , à l'ouest de la sous-zone 3, et à l'est d'une ligne décrite comme suit :

commençant à l'extrémité de la frontière internationale entre les États-Unis d'Amérique et le Canada dans le chenal Grand-Manan, en un point situé par  $44^{\circ} 46' 35,346'' N.$ ,  $66^{\circ} 54' 11,253'' O.$ ; de là courant plein sud jusqu'au parallèle par  $43^{\circ} 50' N.$ ; de là plein ouest jusqu'au méridien par  $67^{\circ} 24' 27,24'' O.$ ; de là suivant une ligne géodésique dans la direction du sud-ouest jusqu'au point situé par  $42^{\circ} 53' 14'' N.$ ,  $67^{\circ} 44' 35'' O.$ ; de là suivant une ligne géodésique dans la direction du sud-est jusqu'au point situé par  $42^{\circ} 31' 08'' N.$ ,  $67^{\circ} 28' 05'' O.$ ; de là suivant une ligne géodésique jusqu'au point situé par  $42^{\circ} 20' N.$ ,  $67^{\circ} 18' 13,15'' O.$ ;

de là plein est jusqu'au point situé par  $66^{\circ} 00' O.$ ; de là suivant une loxodromie dans la direction du sud-est jusqu'au point situé par  $42^{\circ} 00' N.$ ,  $65^{\circ} 40' O.$  et de là plein sud jusqu'au parallèle par  $39^{\circ} 00' N.$